

Le Conquet, le 9 mars 2021

Conseil de gestion 9 mars 2021

Délibération n° 2021-013

Approbation du programme d'actions 2021 pour le Parc naturel marin d'Iroise

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 et suivants et R. 334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2021-027 du 24 février 2021 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise approuvé par le conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010 ;

Vu la délibération n°2020-045 du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise du 28 septembre 2020 portant approbation du règlement intérieur ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Article unique

Sur présentation de la présidente, le conseil de gestion, après en avoir délibéré, approuve unanimement le programme d'actions pour l'année 2021 pour le Parc naturel marin d'Iroise.

Nathalie Sarrabezolles
Présidente du conseil de gestion





Programme d'actions 2021



Programme d'actions année 2021

Affaire suivie par : *Fabien Boileau*

Le Parc naturel marin d'Iroise entre dans la 11^{ème} année de mise en œuvre de son plan de gestion. Le programme d'actions est construit à partir de projets pluriannuels déjà engagés, ainsi que de nouveaux projets. Ces projets sont composés d'actions annuelles ou récurrentes.

1) Présentation du budget alloué et de l'effectif pour l'année 2021

Pour le programme d'actions 2021, le Parc naturel marin d'Iroise devrait disposer d'une dotation de l'OFB de 1 000 000€ directement imputée sur les projets. Ce budget est stable par rapport à celui de 2020.

Pour 2021 et 2022, le parc devrait bénéficier d'une partie du plan de relance à hauteur de 3.4M€. Les

projets abondés par ce budget sont clairement identifiés dans ce document.



Par ailleurs, certains projets montés par l'équipe du parc génèrent des recettes qui s'ajoutent à ce budget octroyé par l'OFB. Pour 2021, ces recettes représentent 185 000€ issues de fonds européens ou de France filière pêche. Toutefois, la majorité des recettes générées par ces projets sont allouées au recrutement des agents sous contrat (5 ETP).



Ce budget, directement géré par l'équipe du Parc, est complété par la masse salariale, les charges courantes (loyers, assurances,...) et les investissements.

Sur ce budget, 120 000€ sont dédiés au subventionnement d'actions concourant à la réalisation du plan de gestion et mises en œuvre à l'initiative de porteurs de projet.

Depuis la création de l'Office français de la biodiversité, au 1^{er} janvier 2020, le parc est rattaché à la direction régionale Bretagne de l'OFB. Toutefois, conformément au code de l'environnement¹, le budget du PNMI reste bien identifié et alloué au parc par le directeur général de l'Office.

Au 1^{er} janvier 2020, l'effectif du Parc est de 29 agents, répartis de la manière suivante : 12 au service ingénierie dont 7 chargés de mission, 13 au service opérations dont 11 inspecteurs de

¹ [Article R334-38 du code de l'environnement](#)

l'environnement, 1 agent ayant des fonctions administratives, une chargée de communication et un directeur. Les chefs de service ingénierie et opérations sont adjoints au directeur.

Au 1^{er} janvier 2021, le parc retrouve une chargée de communication / sensibilisation grand public. En contrepartie, un poste a été supprimé au service opérations.

L'effectif en emplois permanents est de 21 agents, complété par 6 CDD recrutés sur recettes externes et 2 apprenties.

En 2021, 2 nouveaux chargés de mission seront recrutés en CDD sur des projets financés par le fonds européen FEAMP (analyse risque pêche en zone N2000). 2 VSC devraient également intégrer l'équipe pour une période de 6 mois. Dès la signature du décret de création de la nouvelle réserve naturelle nationale d'Iroise, la question du renforcement de l'équipe se posera. Le recrutement de personnel mis à disposition par une collectivité ou un établissement public, sur des crédits dédiés par le ministère à la gestion de cette réserve, est à l'étude et pourrait aboutir cette année.

Les équipes du service départemental de l'OFB sont également impliquées dans la réalisation de ce programme d'actions, en particulier sur la gestion des espaces protégés et sur la lutte contre les atteintes à l'environnement.

Le suivi budgétaire est centralisé au siège de l'Office français de la biodiversité. Toutefois, en raison de la complexité des projets menés en Iroise, les budgets sont également suivis de façon très fine par l'équipe du Parc.

2) Répartition du budget alloué et de l'effectif entre les différents axes stratégiques du Parc

La stratégie pluriannuelle d'actions se décline chaque année en projets. Chaque axe stratégique regroupe plusieurs projets décomposés en actions à mettre en œuvre dans le cadre de ce programme. Une présentation de l'effectif et du budget alloués à la réalisation de chaque axe stratégique permet d'avoir une vision globale des efforts mis en œuvre dans le cadre du programme d'actions pour atteindre les objectifs à long terme du Parc.

La mise en œuvre et l'évaluation des mesures prises au titre des directives N2000 est un sujet transversal, comme le maintien de la reconnaissance « Man and Biosphère » de l'UNESCO, que l'on retrouvera dans de nombreux projets et dans plusieurs axes stratégiques.

L'année 2021 permettra de continuer les projets structurants présentés et démarrés depuis 2019. Afin de garder un dynamisme dans la réalisation du plan de gestion 2010 – 2025 et de répondre aux attentes des acteurs du territoire, l'équipe du Parc a répondu à plusieurs appels à projet permettant de compléter le budget et surtout de recruter du personnel dédié.

En matière de communication, autre sujet transverse, l'accent sera mis sur le renforcement du travail collaboratif et la valorisation des partenaires. Cette communication, qui passera principalement par de l'événementiel, les réseaux sociaux, et le nouveau site internet du parc, s'adressera aux différents publics, au plus proche des activités des signataires, afin de renforcer le lien entre les acteurs de l'Iroise et les habitants. Les portes ouvertes du parc marin seront l'occasion de réunir des signataires de chaque charte pour présenter au public leurs activités et leurs engagements.

Les actions du parc marin sont reconnues et soutenues à l'échelle européenne et planétaire. Les labels et les classifications internationales et nationales, ainsi que les soutiens des partenaires institutionnels seront mis en avant. La communication du parc aura pour objectif en 2021 de replacer les actions concrètes de restauration, de protection et de conservation dans le contexte des ambitions mondiales, européennes et nationales de protection de la planète et de lutte contre les changements globaux.



Par ailleurs, le plan de relance permet d'accélérer la réalisation de nombreuses actions initialement prévues sur plusieurs années. Les budgets affichés ne prennent pas en compte les crédits pluriannuels du plan de relance.

Axe stratégique n°1

Soutenir et valoriser les bonnes pratiques des acteurs du monde maritime

Sous l'impulsion du Parc, des efforts en faveur de la biodiversité ont été réalisés par l'ensemble des acteurs du monde maritime. Pêcheurs, plaisanciers, gestionnaires de ports, prestataires de découverte du milieu marin... Autant de partenaires qui ont fait évoluer leurs pratiques afin de les rendre plus durables. Pour aller encore plus loin, le Parc propose une série de projets permettant à ces acteurs du monde maritime de poursuivre des expérimentations.

€	220 000 €		900 jours/agents
	22 %		21 %

Projet n°1 : Pêcheurs partenaires

Le Parc entretient un partenariat privilégié avec les pêcheurs qui travaillent en Iroise. En 2021, une nouvelle charte sera proposée aux pêcheurs souhaitant s'engager et campagne ambitieuse d'embarquement des agents à bord des navires de pêche sera lancée. Le partenariat avec les pêcheurs sera très utile dans la recherche de solutions pour limiter les interactions avec les mammifères marins, notamment les captures accidentelles. Ce partenariat permet également de maintenir un lien fort avec les pêcheurs et d'encourager les bonnes pratiques.

Principaux partenaires : CDPMEM29 / Cedre / CEPPOL / IFREMER

Projet n°2 : Evaluation de l'efficacité des zones réglementées

Il existe dans le Parc plusieurs zones faisant l'objet d'une réglementation spécifique. Les mesures de gestion qui y sont appliquées doivent être évaluées. En 2021 et 2022, les suivis démarrés en 2018 seront poursuivis, dans les zones exploitées par les pêcheurs goémoniers ciblant *Laminaria hyperborea*. Il s'agit de comparer les réseaux trophiques les peuplements et la biodiversité, dans les zones exploitée et en dehors. Après trois années de suivi, les agents du Parc et leurs partenaires seront à mi-parcours du projet permettant d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en place pour l'exploitation des laminaires. Les suivis du cantonnement à langoustes de la chaussée de Sein et de la biomasse des algues de rives seront également poursuivis.

Principaux partenaires : IFREMER / CDPMEM29 / MNHN / CNRS

Projet N°3 : Soutien aux activités littorales

En 2021, le parc restera attentif aux projets émergents et continuera à proposer un soutien technique et financier aux porteurs de projets qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable.

Principaux partenaires :

Tous acteurs du monde maritime contribuant à la réalisation du plan de gestion.

Projet N°4 : Limitation de l'impact des activités portuaires

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'un travail réalisé depuis plusieurs années dans le cadre de la charte « ports partenaires ». Financé par le FEAMP et le FEADER, il permettra notamment de renforcer les actions de recyclage des navires en fin de vie, de poursuivre la politique de déploiement de mouillages innovants sur les zones sensibles, et de dynamiser le réseau des gestionnaires de ports et de zones de mouillage. La valorisation des bonnes pratiques soutenues financièrement par le

Parc (aires de carénage, formation des agents portuaires, certification Port Propre, équipement en matériel antipollution, étude des alternatives aux antifouling, gestion des déchets portuaires, pompes eaux grises, noires et eaux de fond de cale, plan pluriannuel de dragage...) fait partie de ce projet.
Partenaires : autorités portuaires / Finistère 360° / gestionnaires de zones de mouillage

Projet N°5 : Soutien aux activités de découverte du milieu marin

La charte « guides partenaires » sera révisée en 2021 pour bénéficier des retours d'expériences des deux premières années de son lancement. L'animation du réseau des guides sera poursuivie par des entretiens individuels avec les structures, la participation des signataires à des actions du Parc (programme d'animations pédagogiques), l'organisation d'une journée d'informations, l'échange de données... De nouveaux outils seront développés et proposés aux partenaires pour faciliter l'apport de connaissances sur le milieu marin (fiches de sensibilisation) mais aussi pour valoriser l'engagement des structures dans la démarche de bonnes pratiques de la charte (poster).

Cette nouvelle charte bénéficiera de l'appui du projet MarHa.

Parallèlement et en complémentarité, une charte « écoacteurs de la réserve de Biosphère » a été développée dans le cadre du programme européen BCHT sur le tourisme durable. A terme, les structures signataires pourraient être labélisées « entreprises engagées pour la nature » par l'OFB qui devrait également proposer un nouveau cadre administratif et marketing de portée nationale.

Partenaires : tous acteurs du tourisme / PNRA / comité MAB France / Réserves de biosphère de l'espace Manche

Axe stratégique n°2

Gérer durablement les espaces bénéficiant d'une reconnaissance particulière

Le Parc naturel marin d'Iroise gère de nombreuses zones protégées. Réserve naturelle nationale d'Iroise, sites Natura 2000, sites du conservatoire du littoral... Le conseil de gestion propose régulièrement la mise en place de nouvelles règles de gestion qui contribuent à la politique nationale et européenne en matière de création de zones de protection fortes..

	50 000 €		460 jours/agents
	5 %		11 %

Projet n°6 : Gestion et extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise

Dès le premier semestre 2021, le décret de création de la nouvelle réserve naturelle nationale d'Iroise devrait être signé. Cela lancera le processus de rédaction d'un plan de gestion pour fixer les objectifs de cet espace de 1200ha sur la partie terrestre des îles et îlots, ainsi que sur le domaine public maritime. Les actions de gestion de cette nouvelle réserve démarreront, en particulier par la mobilisation et l'approfondissement des connaissances sur l'océanite tempête et sur les zones d'alimentation des limicoles.

Partenaires : Bretagne Vivante / Réserves naturelles de France / Gestionnaires et propriétaires des îles et îlots de l'archipel de Molène / Etat / Conseil départemental

Projet N°7 : Gestion de sites du conservatoire du littoral

En 2021, nous entrerons dans une phase d'application du plan de gestion de l'Aber (Crozon), site du conservatoire du littoral confié en gestion au Parc depuis 2016. Ce plan de gestion, validé en 2020, prévoit notamment des actions de gestion et de renforcement des connaissances.

Partenaires : Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime / Conservatoire du littoral / SD 29 de l'OFB / commune de Crozon

Axe stratégique n°3

Transmettre la connaissance et favoriser l'accès aux patrimoines naturel et culturel

La transmission de la connaissance sur le patrimoine permet de sensibiliser le grand public, les enfants et les professionnels à la nécessité de protéger l'environnement marin. Le Parc va poursuivre son travail de médiation. L'objectif est de rendre complémentaires les prestations, sites et expositions proposés au grand public. La fin du projet européen INTERREG sur le tourisme durable dans les réserves de biosphère (BCHT pour « biocultural heritage tourism ») permettra de finaliser une feuille de route pour les prochaines années.

	150 000 €		450 jours/agents
	15 %		11 %

Projet N°8 : Projet INTERREG BCHT

Le Parc naturel marin d'Iroise et le Parc naturel régional d'Armorique, co-gestionnaires de la réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise, ont monté un projet INTERREG « Bio Cultural Heritage Tourism » qui a démarré en 2018. Il permet de travailler au développement de nouveaux outils de médiation afin de mieux orienter et répartir les flux touristiques vers des sites moins fréquentés, dans un souci de protection de l'environnement naturel et de respect des habitants. C'est dans le cadre de ce projet qu'un sentier d'interprétation sera inauguré sur Molène en complément de la maison de l'environnement. Des outils pédagogiques à destination des professionnels seront également créés. L'atlas actualisé de la réserve de biosphère sera finalisé et permettra d'aborder sereinement le renouvellement du label « man and biosphère » de l'UNESCO.

Partenaires : PNRA / Réserves de Biosphère du marais Audomarois (Haut-de-France), de Brighton beach et du North Devon (UK) / CNRS / IUEM / ZABRI



Projet N°9 : Animation et pédagogie

La compréhension des enjeux de protection et de développement durable des activités dépendantes de la mer passe par la formation et l'information des publics. En 2021, le partenariat avec les établissements scolaires se poursuivra dans le cadre du projet « P'tits mousses de l'Iroise ». Le thème proposé cette année est « les super pouvoirs des animaux de la mer ». Les animations estivales sur les navires desservant les îles de l'Iroise seront maintenues. Les cycles de conférences thématiques et générales – « mais que fait le Parc... ? » - se poursuivront dans les différentes communes riveraines si la situation sanitaire le permet. Le Parc sera référent d'une aire marine éducative (classe de CM2 de l'école Jean Monnet du Conquet) et co-référent avec le PNRA de deux aires éducatives, nouveau concept proposé sur les îles de Molène et d'Ouessant. Ces actions pédagogiques bénéficieront du soutien du projet MarHa. Grâce aux crédits du plan de relance, une nouvelle salle destinée recevoir le jeune public sur le site du Conquet sera aménagée.

Partenaires : Etablissements scolaires / Compagnie maritime Pen Ar Bed / signataires des chartes / CCPI / Offices de tourisme / Communes littorales

Projet N°10 : Mise en valeur du patrimoine bâti

L'implication du Parc dans la valorisation des phares se poursuivra grâce à un partenariat dans le cadre du groupement d'intérêt public (GIP) « centre national des phares ». Les actions du Parc seront

reprises par le GIP, auquel l'Office français de la biodiversité contribue. Un soutien sera apporté à une campagne d'archéologie sous-marine sur la chaussée de Sein.

Partenaires : GIP Musée national des phares / Collectivités territoriales / Associations

Axe stratégique n°4

Lutter contre les atteintes à l'environnement.

Depuis sa création, le parc a acquis des connaissances utiles pour réduire les atteintes à l'environnement. Il s'agira de maintenir l'effort en matière de police de l'environnement et de lutter contre les sources de pollution, en particulier celles venant de la terre et des bassins versants.

€	150 000 €		650 jours/agents
	15 %		16 %



Projet N°11 : Lutte contre les pollutions

Le Parc a identifié les principales sources de pollution de ses eaux et des sédiments. Des actions de lutte contre ces pollutions seront renforcées. Il s'agit notamment de remonter à la source des pollutions sur les différents cours d'eau et exutoires qui débouchent dans le Parc afin de proposer des solutions adaptées à l'échelle du bassin versant. Ce travail sera réalisé avec les services de l'État en restant actif au sein de la mission inter-service de l'eau et de la nature du Finistère (MISEN) et en étroite collaboration avec les collectivités territoriales. La poursuite du projet INTERREG Preventing Plastic Pollution (PPP), financé par des fonds européens, permettra de renforcer les actions de lutte contre les pollutions plastiques. Des opérations de nettoyage en zones difficiles d'accès seront menées ; la dépollution de l'ancienne décharge d'Ouessant, débouchant dans la baie du Stiff, et l'accélération de la collecte des déchets sous-marins dans les zones portuaires, sont rendues possibles grâce aux crédits du plan de relance.

Un travail de fond sera mené sur le traitement des navires de plaisance et engins de pêche en fin de vie. Dans le cadre de ce projet, le parc est également impliqué dans la recherche de solutions innovantes pour la production des filets de pêche et de coques de navires ou dans les suivis de microplastiques en mer. De nombreux outils de sensibilisation à destination du grand public ou des professionnels seront également réalisés.

Partenaires : Etat / Collectivités territoriales / SD 29 de l'OFB / Gestionnaires portuaires / IFREMER / CNRS / LABOCEA

Projet N°12 : Prévention des atteintes à l'environnement

Le travail de sensibilisation et d'information sur les restrictions de circulation dans l'archipel de Molène en période de nidification des oiseaux de mer et des limicoles sera renforcé dans le cadre d'une collaboration avec les autres services de l'OFB. La création de la nouvelle réserve doit s'accompagner d'un travail de prévention et d'information plus important.

La sensibilisation se poursuivra également sur les autres sites sensibles et en particulier sur l'île de Sein (nidification) et en mer (approche des mammifères marins).

Partenaires : Etat / autres services de l'OFB

Projet N°13 : Contrôle des activités

Les opérations de surveillance et de contrôle se poursuivront en 2021. Les actions de police administrative ou judiciaire seront orientées sur les activités ayant un impact potentiel sur l'environnement marin. Les propositions d'avis pour le conseil de gestion, et en particulier les prescriptions, seront rédigées de façon à être facilement contrôlables.

Partenaires : Tous services de police / CACEM / DDTM / DIRM

Projet N°14 : analyser et limiter les interactions entre la pêche et les habitats ou espèces protégées.



En 2021, un projet d' « analyse risque pêche en Iroise » (ARPI) dans les zones Natura 2000 pourra démarrer. Grâce à un financement européen (FEAMP) et au partenariat avec le comité départemental des pêches du Finistère, ce projet permettra en particulier de mieux comprendre les interactions entre les activités de pêche et les espèces protégées. Un autre volet s'intéressera à l'impact de la pêche sur les habitats marins. A terme, en fonction des résultats, de nouvelles mesures sensibilisation et de gestion pourront être proposées. Grâce au plan de relance, des mesures de mitigation pourront être testées pour limiter l'impact de la pêche sur les espèces protégées.

Partenaires : CDPMEM29

Axe stratégique n°5
Mieux connaître et protéger les habitats et les espèces

En 2018, le Parc a engagé des projets structurants sur des thématiques encore peu étudiées. Il s'agit en particulier de mieux comprendre la dynamique du front d'Ouessant – des liens entre les masses d'eau, la production primaire de zooplancton et les poissons pélagiques comme la sardine - et de mieux intégrer dans la politique du Parc les fonctionnalités de certaines zones d'intérêt halieutique. En 2021, le Parc va poursuivre ces grands projets et, grâce au plan de relance, accélère certains programmes de connaissance.

	270 000 €		1300 jours/agents
	27 %		32 %

Projet N° 15 : Connaissance des mammifères marins



En 2021, le Parc poursuivra l'analyse des données sur les Grand dauphins pour mieux connaître leur domaine vital, leur fidélité au site, et affiner les estimations de populations. Les données des prélèvements d'ADN environnemental seront également publiées. Les agents continueront à participer activement au réseau national d'échouage. En 2021 et 2022, des survols du Parc permettront de mieux connaître le domaine de répartition de nombreuses espèces de mammifères marins mais également d'autres représentants de la mégafaune marine (requins, oiseaux, tortues....).

Grâce au plan de relance, un projet d'observatoire acoustique destiné à déterminer quelles espèces de mammifères marins fréquentent notre périmètre pourra démarrer. Cet observatoire complètera les survols et permettra de mieux comprendre la saisonnalité et l'utilisation de l'espace côtier par les mammifères marins.

Partenaires : PELAGIS / CNRS / UBO / MNHN / GECC / ISEN / OCEANOPOLIS / ENSTA

Projet N16 : Cartographies d'habitats



En 2021, des cartographies seront réalisées sur les habitats subtidiaux de la chaussée de Sein et, grâce au plan de relance, sur les habitats marins (circa-littoraux) du pourtour de l'île d'Ouessant. Les cartographies d'habitats intertidaux de l'archipel de Molène seront finalisées afin de d'alimenter la réflexion sur le plan de gestion de la réserve naturelle nationale étendue. De nouvelles cartographies

des herbiers de zostère seront réalisées par les agents du Parc notamment dans la baie de Douarnenez. L'ensemble de ces actions bénéficient du soutien du projet LIFE MARHA porté par l'OFB.

Principaux partenaires : bureaux d'étude / CDPMEM

Projet N°17 : Étude du front thermique d'Ouessant

Le projet permettant de comprendre l'influence du front thermique d'Ouessant sur l'ensemble des masses d'eau du Parc naturel marin et sur la production primaire se poursuit. Il est financé par France filière pêche dans le cadre du projet DEFIPEL car ces phénomènes influent sur la dynamique des populations de poissons pélagiques exploités (sardines, anchois). Les communautés planctoniques (de phyto et de zooplancton) sont très dépendantes de ces phénomènes hydrologiques et de leurs évolutions spatiale et temporelle. Cette étude vise à mieux comprendre ces variations et leurs effets sur les espèces pélagiques et les pêcheries qui en dépendent. Une présentation de résultats intermédiaires est envisagée dès 2021.

Principaux partenaires : IUEM / LOPS / LOV / CNRS / IFREMER/. CDPMEM29

Projet N°18 : Identification des zones fonctionnelles halieutiques

Plusieurs actions dans ce domaine ont été ralenties par la situation sanitaire. Elles seront relancées en 2020 afin de mieux comprendre l'importance de certaines zones dans le cycle d'espèces halieutiques. Des opérations d'acquisition de connaissances sur l'abondance et la diversité de juvéniles de poissons seront poursuivies en baie de Douarnenez et sur le littoral. L'étude de la phase larvaire de certains crustacés – langouste, homard, crabes, financé par « France filière pêche » sera poursuivi dans le cadre du projet RECCRU pour permettre, à terme, d'intégrer ces connaissances dans les processus de gestion de ces espèces.

Principaux partenaires : IFREMER / IUEM

Projet N°19 : Tableau de bord et expertise

Le tableau de bord est devenu un outil essentiel permettant au conseil de gestion d'appréhender l'évolution des milieux et espèces. Le travail d'actualisation se poursuit afin que l'ensemble des indicateurs soient représentatifs de l'état des habitats et espèces qu'ils mesurent. Une harmonisation de certains indicateurs est entreprise entre les différents Parcs naturels marins français. L'équipe du Parc continuera à apporter toute son expertise au conseil de gestion et dressera un bilan de dix années d'évaluation sur le périmètre du parc naturel marin d'Iroise.

Annexe 1 - Glossaire des acronymes

AFB	Agence française pour la biodiversité
CACEM	Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin
CCPI	Communauté de communes du pays d'Iroise
CDPMEM	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
CEDRE	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux
CEPPOL	Centre d'expertise pratique de lutte antipollution
CCPI	Communauté de communes du pays d'Iroise
CRPMEM	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
DCE	Directive cadre sur l'eau
DCSMM	Directive cadre stratégie pour le milieu marin
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DML	Délégation à la mer et au littoral
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ENSTA	École nationale supérieure de techniques avancées
GIP	Groupement d'intérêt public
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IPBES	Plateforme intergouvernementale pour la biodiversité et les services écosystémiques
ISEN	Groupe d'écoles d'ingénieurs
IUEM	Institut universitaire européen de la mer
LOPS	Laboratoire d'océanographie physique et spatiale
LOV	Laboratoire d'océanographie de Villefranche
MAB	Man and biosphère
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
OFB	Office français de la biodiversité
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
PNRA	Parc naturel régional d'Armorique
UBO	Université de Bretagne Occidentale
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
ZABRI	Zone atelier Brest Iroise

Annexe 2 - Contribution du programme d'actions aux politiques publiques et objectifs internationaux.

Le programme d'actions du Parc est la déclinaison annuelle et opérationnelle du plan de gestion. Il contribue également à plusieurs politiques publiques européennes et nationales et à certains objectifs internationaux.

Directive Cadre Stratégie Milieu Marin :

La directive-cadre stratégique sur le milieu marin fixe des objectifs environnementaux destinés à atteindre le bon état écologique ; ces objectifs sont repris dans le document stratégique de façade. Une quarantaine de ces objectifs sont directement applicables dans le Parc naturel marin d'Iroise (Annexe 3)

Natura 2000 :

Le parc est opérateur et animateur de 5 sites désignés en application des directives européennes (Oiseaux et/ou Habitats Faune Flore) dites « Natura 2000 »². Des actions doivent être mises en place pour protéger et assurer le bon état de conservation des habitats, mais également des espèces, listées dans les annexes des directives et présentes sur les sites. (Carte des sites en annexe 5).

Les objectifs de développement durable de l'ONU :

Les 17 objectifs pour sauver le monde décrivent précisément les cibles à atteindre avant 2030 à l'échelle planétaire. Dans le cadre de sa reconnaissance par l'UNESCO de réserve de biosphère (au titre du programme Man and Biosphère), le PNMI est particulièrement concerné par une trentaine de ces cibles opérationnelles (Annexe 4). Par ailleurs, en dehors de la stricte application du plan de gestion, l'Office français de la biodiversité, à travers le Parc, participe à l'atteinte de ces cibles (politique RH, coopération internationale, lutte contre les discriminations...).

Pression identifiées dans le rapport de l'IPBES :

Dans son dernier rapport, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) identifie 5 types de pression contre lesquelles il est indispensable de lutter pour faire évoluer favorablement la biodiversité sur terre.

- Changement d'usage des terres et mers, destruction et fragmentation des écosystèmes
- Sur-exploitation des ressources
- Changement climatique
- Pollutions
- Espèces exotiques envahissantes

L'Office français de la biodiversité (OFB) a décidé de se baser sur ce rapport pour orienter ses actions. Une analyse de notre capacité à travailler sur ces pressions à l'échelle du Parc était donc indispensable

Plan Biodiversité

Une analyse du programme d'actions a également été réalisée à l'aune du plan biodiversité mis en place par le ministère de la transition écologique et solidaire en 2018. Cette analyse est disponible sur demande.

² [directive 2009/147/CE](#). Concernant les oiseaux et [Directive 92/43/CEE du Conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages](#)

Annexe 2.1 – Correspondance entre le programme d'actions, et le plan de gestion du Parc naturel marin et les politiques publiques.

STRATEGIE D' ACTIONS 2017 - 2019	PROGRAMME D' ACTIONS 2018		PLAN DE GESTION	DCSMM	N2000	ODD ONU	Pression IPBES	TABLEAU DE BORD
Axes stratégiques	Projet	Durée du projet	Finalité(s) auquel répond le projet	Objectifs environnementaux				
Soutenir et valoriser les bonnes pratiques des acteurs du monde maritime	Pêcheurs partenaires	2020 - 2023	Chap. II.1 Disposer durablement d'une biomasse exploitable	D01-MT-OE02 D01-MT-OE01 D03-OE02 D01-OM-OE01	FR5300018 FR 5302007 FR 5302006 FR 5312004 FR5310072	14.4; 14.2; 14.1; 12.5; 12.8	Sur-exploitation des ressources	Indicateurs multiples (stocks inféodés et stocks à large distribution)
			Chap. II.3 Optimiser l'efficacité économique de la pêche professionnelle					Indicateurs socio-économiques multiples
	Evaluation de l'efficacité des zones réglementées	2018-2022	Chap. II.2 Optimiser les fonctionnalités des zones d'intérêt halieutique	D01-HB-OE08 D01-PC-OE05	FR5300018 FR 5302007 FR5302006	14.4; 14.a; 14.c;	Changement d'usage des terres et mers, destruction et fragmentation des écosystèmes	Indicateurs principaux : captures par unité d'effort des stocks inféodés à l'Iroise
	Soutien aux activités littorales	permanent	Chap. II.1 Disposer durablement d'une biomasse exploitable. Chap. II.4 Maintenir un tissu socio-économique local équilibré				Sur-exploitation des ressources	Indicateurs multiples

	Limitation de l'impact des activités portuaires	2020 - 2022	Chap. III.2 Garantir un bon état chimique des masses d'eau de l'Iroise Chap. IV.2 Encourager des pratiques nautiques en harmonie avec l'espace marin	D01-HB-OE05 D07-OE01 D08-OE04 D08-OE02 D08-OE03 D08-OE06 D08-OE07 D09-OE01	FR5300018	6.3; 11.6; 12.4; 12.5; 12.8; 14.1	Pollutions	Sédiments de dragage
	Soutien aux écoacteurs	2019-2022	Chap. IV.1.Favoriser une offre touristique professionnelle durable de découverte du milieu marin toute l'année Chap. IV.2 Encourager les pratiques nautiques en harmonie avec l'espace marin	D01-MTOE01 D01-OMOE06	FR5300018, FR 5302007, FR 5302006, FR 5312004, FR5310072	8.9; 12.8; 12.b	Changement d'usage des terres et mers, destruction et fragmentation des écosystèmes	
Gérer durablement les espaces bénéficiant d'une reconnaissance particulière	Gestion et extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise	Permanent	Chap. I.1. Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats remarquables Chap. I.2. Protéger les espèces remarquables à forte valeur patrimoniale	D01-OMOE06 D01-OMOE03 D01-MTOE01 D01-HB-OE03 D06-OE02 D06-OE01	FR5300018 FR5310072	15.1; 15.5 12.b; 8.9 14.5	Changement d'usage des terres et mers, destruction et fragmentation des écosystèmes	Indicateurs oiseaux marins nicheurs
								Oiseaux inféodés à l'estran

	Gestion des sites du conservatoire du littoral	Permanent	Chap. I.1. Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats remarquables Chap. I.2. Protéger les espèces remarquables à forte valeur patrimoniale Chap. III.2. Garantir un bon état chimique des masses d'eau de l'Iroise	D01-OMOE05 D01-PC-OE05 D07-OE03 D06-OE01		12.b; 14.2; 14.5; 15.1	Changement d'usage des terres et mers, destruction et fragmentation des écosystèmes	Indicateurs oiseaux marins nicheurs
								Oiseaux inféodés à l'estran
	Actions sur les habitats Natura 2000	Permanent	Chap. I.1. Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats remarquables	D01-OMOE04 D06-OE01	FR5300018, FR 5302007, FR 5302006, FR 5312004, FR5310072			Indicateurs multiples (état des différents habitats d'intérêt communautaire)
Transmettre la connaissance et favoriser l'accès aux patrimoines naturel et culturel	Projet INTEREG BCHT	2018-2022	Chap. I.2. Protéger les espèces remarquables à forte valeur patrimoniale Chap. IV.1. Favoriser une offre touristique professionnelle durable de découverte du milieu maritime toute l'année Chap. IV.2. Encourager des pratiques nautiques en harmonie avec l'espace marin Chap. V.1. Diversifier les publics pouvant bénéficier d'une éducation à l'environnement marin de l'Iroise Chap. VI.1. Mieux connaître le patrimoine culturel maritime de l'Iroise pour mieux le	D01-OMOE06 D01-MTOE01 D01-MT-OE02	FR5300018, FR 5302007 FR5310072	12.8; 12.b	Changement d'usage des terres et mers, destruction et fragmentation des écosystèmes	

			préserver Chap. VI.3. Faire du patrimoine culturel maritime un vecteur de développement pour le territoire					
	Animation et pédagogie	Permanent	Chap. V.1. Diversifier les publics pouvant bénéficier d'une éducation à l'environnement marin de l'Iroise Chap. V.2. Favoriser une éducation à l'environnement marin sur l'ensemble du territoire de l'Iroise, avec la participation de tous les acteurs Chap. V.3. Promouvoir une éducation de qualité, garante d'une meilleure protection du milieu marin		FR5300018, FR5310072	4.7 12.8		<i>Indicateurs non remis à jour</i>
	Mise en valeur du patrimoine bâti	2018-2021	Chap.VI.1. Mieux connaître le patrimoine culturel maritime de l'Iroise pour mieux le préserver Chap.VI.2 Favoriser l'accessibilité du patrimoine culturel maritime de l'Iroise					<i>Indicateurs multiples</i>
	Patrimoine immatériel	2018-2021	Chap.VI.1. Mieux connaître le patrimoine culturel maritime de l'Iroise pour mieux le préserver					<i>connaissance et inventaire du patrimoine culturel</i>

Lutte contre les atteintes à l'environnement	Lutte contre les pollutions	2020-2023	Chap. III.1 Garantir un bon état écologique de la masse d'eau de l'Iroise Chap. III.2 Garantir un bon état chimique des masses d'eau de l'Iroise	D05-OE02 D10-OE01 D08-OE07 D10-OE02 D09-OE01 D05-OE03 D08-OE01 D08-OE07 D09-OE01	FR 5300018, FR 5302007, FR 5302006, FR 5312004, FR5310072	15.1; 14.1; 6.3; 11.6; 12.4; 12.5; 12.8;	Pollutions	
	Prévention des atteintes à l'environnement	Permanent	Chap. VII.1.3 Favoriser la bonne application des réglementations Chap. I.2. Protéger les espèces remarquables à forte valeur patrimoniale	D01-OMOE06 D06-OE02 D08-OE07	FR 5300018, FR 5302007, FR 5302006, FR 5312004, FR5310072	12.8	Sur-exploitation des ressources Pollutions	
	Contrôle des activités	Permanent	Chap. VII.1.3 Favoriser la bonne application des réglementations	D01-OMOE06 D06-OE02 D08-OE07 D06-OE01 D08-OE04 D08-OE06 D01-HB-OE03 D01-HB-OE08 D01-MT-OE02 D03-OE02 D09-OE01	FR 5300018, FR 5302007, FR 5302006, FR 5312004, FR5310072	6.3; 12.2; 12.b; 14.1; 14.4	Sur-exploitation des ressources Pollutions	
	Interactions pêches / habitats / espèces	2021-2022	Chap. I.1. Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats remarquables Chap. I.2. Protéger les espèces remarquables à forte valeur patrimoniale	D01-HB-OE06 D01-MT-OE02 D01-OM-OE01	FR 5300018, FR 5302007, FR 5302006, FR 5312004, FR5310072	14.b; 14.4; 14.a; 14.c; 12.2		
Mieux connaître et protéger habitats et les espèces	Connaissance des mammifères marins	2020-2022	Chap. I.1. Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats remarquables Chap. I.2. Protéger les espèces remarquables à forte valeur patrimoniale	D01-MTOE01 D01-MTOE02	FR 5300018, FR 5302007, FR 5302006,	15.5	<i>Changement d'usage des terres et mers, destruction et fragmentation des écosystèmes</i>	<i>Indicateurs grand dauphin et phoque gris</i>

	Cartographie d'habitats	2020-2022	Chap. I.1. Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats remarquables Chap. I.2. Protéger les espèces remarquables à forte valeur patrimoniale Chap. II.1. Disposer durablement d'une biomasse exploitable II.2. Optimiser les fonctionnalités des zones d'intérêt halieutique		FR5300018, FR 5302007, FR 5302006, FR 5312004, FR5310072	14.a		
	Étude du front thermique d'Ouessant	2018-2022	Chap. II.1 Disposer durablement d'une biomasse exploitable. Chap. II.2 Optimiser les fonctionnalités des zones d'intérêt halieutique	D04-OE02	FR 5300018, FR5310072	12.2; 13.1; 14.2; 14.a; 14.c	Changement climatique	<i>Indicateurs en construction sur cette thématique</i>
	Identification des zones fonctionnelles halieutiques	2017-2022	Chap. III.1 Garantir un bon état écologique de la masse d'eau de l'Iroise Chap. II.2 Optimiser les fonctionnalités des zones d'intérêt halieutique	D01-PC-OE05 D03-OE02	FR5300018, FR 5302007, FR 5302006, FR 5312004, FR5310072	14.b; 14.4; 14.a; 14.c; 12.2	Sur-exploitation des ressources	<i>Indicateur sur les nourriceries</i>
	Tableau de bord et expertise Décisions du conseil de gestion	Permanent	VII.1. Bon fonctionnement des instances de décision et efficacité des processus de concertation	D01-HB-OE11 D01-OM-OE03 D05-OE01 D05-OE03 D06-OE01 D06-OE02 D07-OE01 D07-OE02 D08-OE05 D08-OE06 D08-OE07	FR5300018, FR 5302007, FR 5302006, FR 5312004, FR5310072	<i>Toutes les décisions prises par le conseil de gestion sur la base de l'expertise acquise par l'équipe du Parc contribuent à limiter les pressions sur le milieu et ne peuvent aller à l'encontre des ODD de l'ONU</i>		<i>Indicateur sur la gouvernance</i>

Annexe 3 - Objectifs environnementaux directement applicables au PNMI (DCSMM / DSF)

D01-HB-OE03
D01-HB-OE05 Eviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)
D01-HB-OE06 Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux (Maerl)
D01-HB-OE08 Maintenir un niveau d'exploitation durable des champs de laminaires (<i>Laminaria digitata</i> et <i>Laminaria hyperborea</i>)
D01-HB-OE11 Limiter la pression d'extraction sur les dunes hydrauliques de sables coquilliers et éviter la pression d'extraction sur les dunes du haut de talus
D01-MTOE01 Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins
D01-MT-OE02 Réduire les captures accidentelles de tortues marines et de mammifères marins, en particulier des petits cétacés
D01-MTOE03 Réduire les collisions avec les tortues marines et les mammifères marins
D01-OMOE01 Réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins* (au large et à proximité des colonies), et diminuer en particulier les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables comme les puffins des Baléares, Yelkouan et cendré par les palangres, les filets fixes et les sennes à petits pélagiques
D01-OMOE03 Eviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins*, en particulier dans les zones marines où la densité est maximale
D01-OMOE04 Réduire la pression exercée par certaines espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins
D01-OMOE05 Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins* dans les zones humides littorales
D01-OMOE06 Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins* au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels
D01-OMOE07 Eviter ou adapter le prélèvement sur le domaine public maritime des espèces identifiées au titre de l'Accord international sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et menacées au niveau européen
D01-PC-OE01 Maximiser la survie des élasmobranches capturés accidentellement, en particulier les espèces interdites à la pêche (catégorie A)* et les espèces non interdites à la pêche, mais prioritaires en termes de conservation (catégories B et C)
D01-PC-OE02 Favoriser la restauration des populations d'élasmobranches en danger critique d'extinction selon la liste rouge des espèces menacées de l'UICN et notamment le Grand pocheteau gris – <i>Dipturus batis cf. intermedia</i> et l'Ange de mer commun – <i>Squatina squatina</i>
D01-PC-OE05 Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHI identifiées (dont frayères, nurseries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique
D02-OE04 Limiter les risques de dissémination des espèces non indigènes lors de l'introduction et du transfert des espèces aquacoles
D03-OE01 Conformément à la Politique Commune de la Pêche (PCP), adapter la mortalité par pêche pour atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour les stocks halieutiques couverts par des recommandations internationales et européennes
D03-OE02 Adapter la mortalité par pêche pour assurer une gestion durable des stocks locaux pour les stocks halieutiques concernés totalement ou partiellement par une évaluation nationale ou infranationale et faisant l'objet d'une gestion locale
D03-OE03 Adapter les prélèvements par la pêche de loisir de manière à atteindre ou maintenir le bon état des stocks sur la base des meilleures connaissances disponibles
D04-OE02 Adapter la mortalité par pêche sur les espèces fourrages* de façon à favoriser le maintien des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs**
D05-OE01 Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées
D05-OE02 Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles à ces apports
D05-OE03 Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation
D06-OE01 Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur

D06-OE02 Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes
D07-OE01 Eviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres
D07-OE02 Eviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable* sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques
D08-OE01 Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports
D08-OE02 Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation
D08-OE03 Réduire les rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance
D08-OE04 Limiter le rejet dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires (plaisance et professionnels) et des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc.)
D08-OE05 Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités en mer autres que le dragage et l'immersion (ex: creusement des fonds marins pour installation des câbles, EMR, transport maritime ...) et supprimer les rejets, émissions, relargage des substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe10 de la DCE
D08-OE06 Limiter les apports en mer de contaminants des sédiments au-dessus des seuils réglementaires liés aux activités de dragage et d'immersion
D08-OE07 Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre
D09-OE01 Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages
D10-OE01 Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral
D10-OE02 Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes
D11-OE01 Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins
D11-OE03 Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

11.b D'ici 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte

12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

14.c Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable

 **PARC NATUREL MARIN D'IROISE**
Natura 2000

Éditée le **08/01/2021**

